

PV de la réunion du BUREAU de PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Séance du 22 octobre 2024

Le vingt-deux octobre deux-mil vingt-quatre à dix-huit heures la mairie de Baraqueville, le bureau de Pays Ségali Communauté convoqués le seize octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement sous la présidence de Madame Karine CLEMENT, Présidente.

Membres 24 Etaient présents : ALCOUFFE Patrick, ARTUS Michel, BORIES André, CALMELS Bernard, CARRIERE François, , CLEMENT Karine, COSTES Michel, ESPIE Gabriel, FABRE Jean-Marc, FRAYSSINHES Patrick, LACHET Jean, MAZARS David, MOUYSSET René, TARROUX Jean-Luc, VABRE François, VERNHES Nadine, VIALETTES Jacky,

WOROU Simon.

Présents 18 Absents excusés : BARBEZANGE Jacques, AT André (pouvoir donné à CLEMENT K.), CAZALS Claude (pouvoir

donné à VIALETTES J.), RIGAL Damien,

et 2

Absent: BESOMBES Yvon, BOUSQUET Pierre,

procurations Secrétaire de séance : Monsieur VIALETTES Jacky.

Convocation du 16 octobre 2024

Ordre du jour :

- * Présentation de Monsieur Romain REMY, nouveau directeur de l'OT PSC;
- * Intervention d'Aveyron Ingénierie;
- * Présentation de l'Atlas de la Biodiversité de PSC ;
- * Ouverture d'une Ligne de trésorerie de 500 000 €;
- * Convention avec le CDG relative à l'accompagnement pour la retraite et l'invalidité des agents CNRACL;
- * Convention avec Refashion, éco-organisme en charge du recyclage des textiles ;
- * Questions diverses.

OBJET: Présentation de Monsieur Romain REMY, nouveau directeur de l'OT PSC

OBJET: Intervention d'Aveyron Ingénierie

OBJET: Présentation de l'Atlas de la Biodiversité de PSC

Décision n°20241022-01

OBJET : Ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 €

validé à l'unanimité

Décision n°20241022-02

OBJET : Convention avec le CDG relative à l'accompagnement pour la retraite et l'invalidité des agents

CNRACL

validé à l'unanimité

Décision n°20241022-03

OBJET : Convention avec Refashion, éco-organisme en charge du recyclage des textiles

validé à l'unanimité

Questions diverses

Deuxième concertation sur les ZAEnr

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h05

